

Registre in-folio de 278 feuillets ; papier vergé ; filigrane : une crosse bâloise surmontant les initiales HN reliées par une croix ; reliure en peau chamoisée verte.

1603-1609. — Fol. 2. Lettres de l'empereur Rodolphe II, datées de Prague le 31 mai 1603, relatives aux élections, présentées par l'évêque de Lausanne, commissaire impérial.— Fol. 2 v°. Lettres des archiducs, datées de Bruxelles le 11 juin, sur le même sujet. — Fol. 3. Procuration générale des habitants. — Fol. 4 v°. Election des vingt-huit : « Sainct-Quintin : Francoys de la Tour, Me Jehan Saulget, Mre Bonav. Linglois, Thomas de Valimbert. — Sainct-Pierre : Me Hugues Henry, Estienne Grillet, Symon Marquis, Mre Jehan Bonnet. — Champmars : Me Anthoine Mareschal, Mre Ayme Morel, Estienne Macheperrin, Antoine Barbet. — Le Bourg : Thiebauld Clerc, Loys Gonnoz, Regnault Poyre, Charles Varin. — Battan : Guillaume Roillot, Mre Claude Philippe, Daniel Chevannay, Jehan Fusier. — Charmon : Jehan Maublan, Pierre Tornier, Loys Coulon, Estienne Bourgeois. — Arenne : Nicolas Belin, Philippe Noizot, Pierre Desprez, Francoys Vaulderet ». — Fol. 5. Election de Jean Saulget comme président des vingt-huit.—Election des gouverneurs : Sainct-Quintin : Francoys Saulget, sr de Gennes, Me Frederic de Valimbert, docteur en médecine. — Sainct-Pierre : Me Nicolas Marquis, docteur ès-droits, Estienne de Jouffroy, sr de Gonsans. — Champmars : Pierre Bichet, docteur ès-droitz, Pierre Mareschal. — Le Bourg : Estienne Varin, Claude Chassignet. — Battan : Humbert Lulier, sr de Preigney, Me Claude Cabet, docteur ès-droitz. — Charmon : Mre Jacques Jaquelin, me Jehan Bap. de Mantoiche.— Arenne : Me Claude-Antoine Buson, docteur ès-droitz, Frederic de Chavirey, sr de Recoloignes. » (24 juin). — Fol. 6. Réquisitions présentées par l'évêque de Lausanne, commissaire impérial. L'Empereur demande qu'on n'admette pas de soldats étrangers dans la cité, qu'on n'y laisse pas séjourner des étrangers, qu'on évite des conflits avec le clergé. Il désirerait l'établissement d'un couvent de Capucins dans la cité, d'autant que des fonds ont été donnés à cet effet et qu'ils seront perdus si on n'en use pas. L'Empereur voudrait voir augmenter la contribution de la cité contre le Turc qui n'est que de 2000 écus (26 juin). — Fol. 7 v°. Décision de l'Empereur au sujet du rachat du traité d'association ; il se réserve à lui-même ou à sa Chambre impériale le jugement de cette affaire (28 juin). — Fol. 9. Processions générales pour obtenir de la pluie (4 juillet). — Fol. 10. Procès contre Marguerite Tattey, de Thise, accusée de « crimes de sorcellerie, maléfices et vauldoierie ». Elle est condamnée à être brûlée à Chamars par le maître de la haute justice et ses biens seront confisqués (8 juillet). — Fol. 11. Bannissement de la cité pour 30 ans de Jeanne Perrin de Cademène, accusée de sorcellerie : Nicole de Galis, dite la Bretenotte, habitant la rue Saint-Paul et Claudine Gipponnet, accusées du même crime, sont relâchées sous caution (15 juillet).— Fol. 13. Papegay des archers abattu par Blaise Marchant, boulanger : proclamé roi du jeu, il invite les gouverneurs à dîner (29 juillet). — Fol. 15 v°. Acceptation par le conseil archiépiscopal du décret proposé par les archiducs sur le fait de la juridiction de l'église. Requête des commis de la Ville pour que la publication en soit faite en l'officialité et aux prônes des églises, en y ajoutant quelques protestations et clauses de non préjudice (12 août). — Fol. 16 v°. Poursuites de la Cour de Dole contre le syndic et les forestiers de la cité au sujet de quelques pourceaux saisis dans le bois de Chailluz. Plaintes adressées à ce sujet par la cité au comte de Champlite (18 août). — Fol. 19. Achat par la cité d'une maison proche de celle du sr de Gonsans, rue des Granges, « pour y dresser une ruelle » (30 août). — Envoi de deux commis à Dole pour tenter un accommodement (1er septembre). — Fol. 10 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 22 gros au lieu de 20 gros l'émine (3 septembre). — Fol. 20. Arrestation d'Etienne Nicolas, geôlier en la Cour de mairie, accusé d'exactions sur les marchands à la porte de Battant (5 septembre). — Fol. 20 v°. Retour des commis envoyés à Dole ; ils n'ont pu rien obtenir et ont dû déclarer « que l'on nous traictoit pis qu'ennemis » (6 septembre). — Fol. 21. Présent fait à la marquise de Varambon qui vient d'accoucher d'un fils (9 septembre). — Fol. 21 v°. Décision d'envoyer des députés aux archiducs pour exposer les griefs de la cité contre la Cour de Dole (11 septembre). — Fol. 22 v°. Fixation du ban des vendanges aux 22 septembre et jours suivants. — Fol. 24 v°. Requête des Carmes demandant main forte aux gouverneurs pour expulser de leur couvent et de la cité frère Guillaume Barrot, déjà banni du diocèse par l'archevêque. — Il y est fait droit (27 septembre). — Fol. 26 v°. Sommation faite, de la part du procureur général de Bourgogne, au président des gouverneurs de comparaître par devant l'abbé de Luxeuil, le 27 mai, au sujet du rachat de l'Association. - Lettres adressées par la cité à Spire pour obtenir mandement inhibitoire contre l'abbé de Luxeuil (11 octobre). — Fol. 27 v°. Réunion des gouverneurs et des notables : ils décident de répondre à l'assignation, mais en déclinant le jugement et en faisant toutes les remontrances nécessaires (17 octobre). — Fol. 29. Institution de Hugues Morel comme notaire impérial (20 octobre).— Fol. 31 v°. Incendie de 7 ou 8 maisons dans la rue Saint Jacques (6 novembre). — Fol. 32. Rapport des commis envoyés à Baudoncourt vers l'abbé de Luxeuil : celui-ci n'a rien voulu entendre aux protestations et a passé outre. Considérant l'importance de l'affaire « qui ne visoit à moings qu'à la perte de la liberté de la cité », les gouverneurs et notables décident que l'on « devra employer le verd et le sec plutot que tomber en tel inconvenient qu'il sembloit une espèce de tyrannie ». Des requêtes et mémoires seront envoyés par commis à la Chambre impériale de Spire, aux archiducs et à la Cour de l'Empereur (7 novembre). — Fol. 33. Taxe des vins, les hauts coteaux à 27 florins, les moyens et les bas à 26 florins le muid (11 novembre).— Fol. 34. Choix de Pierre Bichet comme député à Spire (13 novembre). — Fol. 35 v°-37. Il est également désigné pour aller à la Cour de l'Empereur avec le contrôleur de la cité Hugues Morel (17-20 novembre). — Fol. 37 v°. Commis envoyés pour congratuler à Chateauvieux

l'archevêque, de retour de son voyage à Rome (21 novembre). — Fol. 38. Désignation de Cl. Ant. Buson et d'Etienne Jouffroy pour le voyage de Flandre (22 novembre). — Fol. 39 v°. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et de plus de 120 notables. Les archiducs s'appuient dans leurs revendications acte de rachat perpétuel de l'association qui aurait été autrefois octroyé par la cité au duc Philippe, archiduc d'Autriche et à ses successeurs, comtes et comtesses de Bourgogne, le 9 décembre 1503. La cité désavoue ce prétendu traité de rachat et approuve les mémoires et actes rédigés par les gouverneurs dans cette affaire (1er décembre). — Fol. 42-45. Difficultés avec le chapitre au sujet d'un criminel qui se serait réfugié dans le quartier capitulaire. On arrive à un accord (5-12 décembre). — Fol. 48. Présent fait au général des Carmes, de passage dans la cité (24 décembre). — Fol. 49. Amodiatisons de la cité (1er janvier 1604). — Fol. 50 v°. Banvin de l'archevêque : il n'use pas de son droit (5 janvier). — Fol. 51 v°. Plaintes adressées à l'archevêque sur les abus commis pendant son voyage à Rome par son régale Jean Morelot. L'archevêque prie la cité d'oublier ces faits pour lesquels il adressera des remontrances au régale (7 janvier). — Fol. 52. Lettres envoyées de Spire portant mandements de la Chambre contre les archiducs, le procureur général de Dole et l'abbé de Luxeuil, au sujet de l'association (8 janvier). — Fol. 52. Nouvelles doléances adressées à l'archevêque contre le régale Morelot (10 janvier). — Fol. 56. Réception comme citoyen de Philippe Boyer « horologeur », originaire de Bourgogne (29 janvier). — Fol. 57. Félicitations au comte de Cantecroix, ambassadeur de l'Empereur en Italie, de passage dans la cité (4 février). — Fol. 58. Remerciements adressés par le comte de Cantecroix qui offre ses services à la cité à la Cour de l'Empereur (6 février). — Fol. 58 v°. Avertissement d'après lequel « les mutinez de Flandres en nombre d'environ quinze cens chevaux » étaient entrés dans le pays et qu'il s'en trouvait déjà à Faverney (9 février). — Fol. 59 v°. Etablissement au collège des Jésuites, d'accord avec le P. Jacques Saillan, recteur, d'une troisième classe de grammaire, moyennant une dotation de 500 francs par an (13 février). — Fol. 61. Réception d'un procureur et scribe de la confrérie Saint-Antoine, sur la présentation par des prieurs de la confrérie. — Fol. 62. Décès à Prague, au mois de janvier, de Pierre Bichet ; suivant son désir, on ramène son cœur dans la cité. Comme il est mort au service public, toutes les églises sonneront, toutes les processions de paroisses iront demain à la Porte Taillée, au devant de son cœur qui sera porté aux Carmes. Les funérailles seront faites aux frais de la cité et on y convoquera tous les citoyens. Le cœur sera porté par le contrôleur et 4 gouverneurs porteront le drap dont il sera couvert. Des condoléances seront adressées à sa veuve et à ses héritiers (24 février). — Fol. 62. Affichage du mandement de la Chambre de Spire contre les archiducs aux portes de trois églises de Bruxelles ; le messager part à Dole pour le signifier au procureur général (26 février). — Fol. 67 v°. Délivrance d'un prisonnier arraché à la justice par une émeute populaire. Ordre d'arrêter à nouveau ce prisonnier ainsi que les citoyens qui l'ont délivré et qui seront poursuivis pour exemple (24-25 mars). — Fol. 71 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 20 gros l'émine (12 avril). — Fol. 72. Mandement de la Cour de Rome défendant à l'abbé de Luxeuil de s'entremettre plus avant dans l'affaire de l'association (20 avril). — Fol. 73 v°. Publication d'un édit interdisant les duels (25 avril). — Fol. 75. Signification faite par un huissier du mandement obtenu par le procureur général de Dole concernant l'association ; cet huissier est venu à la « pierre de Saint-Ferjeux » et a notifié le mandement au lieu d'Avanne à un vigneron citoyen travaillant dans une vigne appartenant à Lisola. Les gouverneurs et le syndic sont assignés à comparaître à Dole le 4 mai, à peine de 10,000 marcs d'argent. — On adressera des plaintes et remontrances aux archiducs, mais seulement quand on saura la décision de la Cour de Dole (1er mai). — Fol. 76. Efforts du comte de Champlite pour arriver à un accommodement. — Fol. 76 v° : Procuration envoyée au docteur Philippe et à Gaspard Despotots à Rome, afin qu'ils obtiennent révocation de la commission obtenue de Sa Sainteté par le procureur général contre les gouverneurs (5 mai). — Fol. 78. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 18 gros l'émine. — Requête du comte de Cantecroix demandant à la cité de recevoir citoyens ses fils naturels Jean Antoine et Valentin Perrenot de Granvelle. Le comte prêtera serment pour eux et ils le renouvelleront quand ils seront en âge de puberté (17 mai). — Fol. 79. Dépôt fait par le comte de Cantecroix de son testament dans le trésor de la cité. — En reconnaissance de la réception de ses fils parmi les citoyens, il offre à la ville « six corceletz complets garnis de braissards, cuissards et pièces nécessaires. » (22 mai). — Fol. 80. Lettres des archiducs, datées de Gand le 12 mai, concernant l'association ; désireux de témoigner leur bienveillance à la cité, ils recevront volontiers ses députés et, en attendant, ils donnent ordre de cesser toute procédure de part et d'autre (25 mai). — Fol. 81. Choix de Claude Buson et Etienne de Jouffroy comme députés en Flandre vers les archiducs (26 mai). — Fol. 81. Désignation de Désiré Jacquelin comme receveur des hôpitaux des pauvres de Saint-Jacques et des pestiférés de la cité (28 mai). — Fol. 84. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 16 gros l'émine (12 juin). — Fol. 84 v°. Autorisation donnée à Philippe Bouhier « horologeur » de tenir logis public à pied et à cheval sur l'enseigne du Cygne (15 juin). — Fol. 85 v°. Arrivée du baron Rodolphe de Bollwiller et « de Weilerstal, conseiller de Sa Majesté, gouverneur provincial de l'Alsatie supérieure » comme commissaire impérial (22 juin). — Fol. 86. Réquisitions du baron de Bollwiller relatives à la contribution contre le Turc, aux priviléges de la cité, à la réception des Capucins, à l'entente entre la cité et le clergé (23 juin). — Fol. 87. Lettres de l'empereur Rodolphe datées de Prague le 31 mai concernant les élections. — Fol. 87 v°. Lettres des archiducs datées du 9 juin 1604 sur le même sujet. — Fol. 88. Procuration générale des habitants. — Fol. 89. Sainct-Quintin : Françoys de La Tour, Me Jehan Saulget, Jacques Fluchard, Mre Bonad. Linglois. — Sainct-Pierre : Me Hugues Henry, Estienne Grillet, Symon Marquis, Mre Jehan Bonnet

le vieil. — Champmars : me Antoine Mareschal, Mre Ayme Morel, Estienne Macheperrin, Antoine Barbet. — Le Bourg : Thiebauld Clerc, Loys Gonnoz, Regnauld Poyre, Charles Varin. — Battan : Guillaume Roillot, Mre Claude Philippe, Daniel Chevannay, Jehan Fusier. — Charmont : Pierre Tornier, Mre Loys Coulon, Laurent Tissot, Estienne Bourgeois. — Arenne : Nicolas Belin, Philippe Noizot, Pierre Desprez, Françoys Vaulderet. — Annulation de l'élection de Laurent Tissot dans la bannière de Charmont, pour avoir subi une condamnation criminelle ; il est remplacé par Jehan Maublan. — Fol. 89 v°. Election de Jehan Saulget comme président des vingt-huit. — Election des gouverneurs : « Sainct-Quinctin : Humbert Lulier, sr de Preigney, Françoys Saulget, sr de Gennes. — Sainct-Pierre : Me Nicolas Marquis, Me Hugues Henry. — Champmars : Pierre Mareschal, Jehan de Emkerk dict d'Anvers, sr de Vellemoz. — Le Bourg : Estienne Varin, Claude Chassignet. — Battan : Estienne de Jouffroy, sr de Gonssans, Me Claude Cabet. — Charmon : Mre Jaques Jaquelin, Me Jehan Baptiste de Montoiche. — Arenne : Me Claude Antoine Buson, Frederich de Chavirey, sr de Recolongnes. » (24 juin) - Fol. 94 v°. Requête du chanoine Philippe Boitouset, chambrier de l'archevêché, demandant à ce que les girouettes installées sur la maison de Claude Guybourg, dépendant de la seigneurie du chambrier, ne puissent préjudicier à ses droits ni être invoquées comme signe d'exemption. — — Réponse des gouverneurs : dans la cité, les girouettes ne constituent en aucune façon un titre d'exemption de cens (17 juillet). — Fol. 95 v°. Poursuites contre Philippe Breteneys, accusée (sic) de sorcellerie (23 juillet). — Fol. 96. Papegay des arbalestiers abattu par Antoine Prost, orfèvre ; il invite les gouverneurs à dîner ; ceux-ci lui font envoyer du vin par le trésorier (26 juillet). — Fol. 99. Procès contre Laurent Breteneys accusé de sorcellerie : avis donné par le « sr Bouquet, grand juge en la justice de St-Oyan de Joux. » (7 août). — Fol. 99 v°. Condamnation à mort de Laurent Breteneys, à l'unanimité ; à la pluralité des voix il est condamné à être étranglé, puis brûlé à Chamars. Avant l'exécution, il sera mis à la torture pour faire connaître ses complices (9 août). — Fol. 102. Départ des députés envoyés en Flandre (21 août). — Fol. 104. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 14 gros l'émine (1er septembre). — Fol. 106 v°. Procès criminel contre Jeannette Moingeot, dite la Goyonne, Etienette Noblet dite la Lachotte, Barbe Labourot dite la Gainnière, Ponceotte Vuilleuard dite la Perrillotte, accusées de sorcellerie (20 septembre). — Fol. 107 v°. Fixation du ban des vendanges aux 4 octobre et jours suivants (25 septembre). — Fol. 110. Processions ordonnées pour célébrer la nouvelle de la prise d'Ostende par l'archiduc (13 octobre). — Fol. 110. Décision par laquelle à l'avenir tous marchés d'ouvrages, excédant 10 francs seront « faictz à ravalement et moyennant caution suffisante » (15 octobre). — Fol. 112. Procès criminel contre Julianne Robert, de Dole, dite la Miquelle, accusée de sorcellerie (27 octobre). — Fol. 113 v°. Condamnation de Nicole de Galice, dite la Belcuenotte, sorcière, à être étranglée puis brûlée (3 novembre). — Fol. 115. Taxe des vins, les hauts coteaux à 16 florins, les moyens et les bas à 15 florins le muid (11 novembre). — Fol. 115 v°. Présent de vin fait au provincial des Jacobins, de passage dans la cité (15 novembre). — Fol. 118 v°. Députation envoyée pour saluer l'archevêque récemment arrivé dans la cité (5 décembre). — Fol. 122 v°. Règlement pour la gabelle des signets (30 décembre). — Fol. 123. Lettres de la cité aux députés en Flandre pour leur ordonner de suivre les instructions qui leur ont été remises « sans rien accorder de deniers, ny d'héréditaire garde » (31 décembre). — Fol. 123 v°. Amodiations de la cité (1er janvier 1605). — Fol. 126. Banvin de l'archevêque ; il ne fait pas usage de son droit (5 janvier). — Fol. 127 v°. Incendie survenu la nuit précédente en un corps de logis situé derrière la maison d'Ancier, du côté du puits du marché (12 janvier). — Fol. 130. Requête de frère Etienne Pierard, prêtre, docteur ès-droits, abbé de la Grâce Dieu, demandant à entrer en possession de l'abbaye Saint-Vincent, dont il a été pourvu par bulles apostoliques. L'autorisation lui en est donnée (4 février). — Fol. 132. Condamnation de Barbe Labourot, dite la Gainnière, sorcière, à être étranglée puis brûlée à Cha mars. Ses biens sont confisqués au profit de la justice de vicomté (11 février). — Fol. 132 v°. Condamnation de Ponceotte Vuillecard, dite la Perrillotte, sorcière, à la même peine (12 février). — Fol. 133. Condamnation de Jeannette Moingeot dite la Goyonne et d'Etienette Noblet, dite la Lachotte, à la même peine (14 février). — Fol. 133 v°. Lettres envoyées par les députés en Flandre concernant l'association. Le traité proposé n'est pas conforme aux instructions remises aux députés « mesme que l'on ne veult Sa Majesté notre souverain prince ny aucune chose de son autorité y entrevenir ». On écrira aux députés pour les rappeler, afin qu'ils donnent des explications (26 février). — Fol. 137-138. Sermon prêché la veille en l'église Saint-Pierre par le R. P. Saillian, recteur des Jésuites, dans lequel il aurait dit qu'il se tenait en ville des assemblées illicites où l'on prêchait et catéchisait à la mode de Genève. — Interrogé, celui-ci déclare avoir connu ces faits par la confession et n'avoir pu déterminer l'auteur de l'avertissement, qui est de bonne famille, à faire des révélations. — Les gouverneurs veulent à tout prix éclaircir cette affaire (6-9 mars). — Fol. 139. Retour de l'archevêque dans la cité afin de s'occuper de cette affaire : il parlera lui-même au jésuite (12 mars). — Fol. 139. Dénonciation par le jésuite de trois veuves qui s'étaient trouvées aux assemblées illicites en deux maisons, dont l'une à Battant (14 mars). — Fol. 140. Parmi les femmes dénoncées se trouve la veuve d'Alexandre Lagrandfemme de Montagu, orfèvre demeurant près le pont (15 mars). — Fol. 140. Plaintes des vingt-huit au sujet du scandale provoqué dans le peuple par le sermon du jésuite (19 mars). — Fol. 142. Avis donné par le comte de Champlite de préparatifs ennemis contre la province (24 mars). — Fol. 142. Décision de ne pas ratifier le nouveau traité d'association sans consulter l'Empereur (26 mars). — Fol. 143. Lettres aux députés en Flandre pour leur ordonner, au cas où les archidiucs ne voudraient rien charger aux termes du nouveau traité, de demander à ceux-ci de surseoir à leur résolution au moins pendant un an ou

deux : pendant ce temps, toutes les poursuites seront suspendues. — Choix des pauvres filles désignées pour percevoir les aumônes léguées par M. de Luxeuil (29 mars). — Fol. 144. Présent fait à M. de Marcey, président de Bourgogne, venu pour la première fois dans la cité avec son épouse (5 avril). — Fol. 145. Mise à la torture de Philippe Breteney, accusée de sorcellerie (16 avril). — Fol. 147. Lettres « austant impertinentes qu'inciviles, mesme qu'elles semblent minatoires », envoyées par le chancelier et conseil de Montbéliard au sujet des poursuites intentées contre certains citoyens soupçonnés de la religion. — On leur répondra que la cité n'entend permettre chez elle à qui que ce soit l'exercice de la nouvelle religion « à peine de chastoy exemplaire » conformément aux ordres de l'Empereur et aux édits (25 avril). — Fol. 148 v°. Nouvelle de l'heureuse naissance d'un prince d'Espagne : Te Deum chanté en signe de réjouissance (4 mai). — Fol. 151. Dénonciation contre l'un des fils Vauderet, ayant résidé longuement à Strasbourg, qui habite présentement à Haguenau en lieu calviniste, malgré les édits. Poursuites contre lui et contre son père qui permet cette résidence (18 mai). — Fol. 152 v°. Requête de Charles, « cardinal de Madruche, evesque et prince de Trente » demandant à prendre possession de l'abbaye Saint-Paul, dont il a été pourvu par bulles apostoliques : il y est autorisé (26 mai). — Fol. 153 v°. Bannissement de la cité de Philippe Breteney, suspecte de sorcellerie (27 mai). — Fol. 154. Rapport présenté par les députés envoyés en Flandre : on les remercie et on les félicite de leur négociation ; leur rapport sera déposé au trésor de la cité (31 mai). — Fol. 156. Serment prêté par Etienne Montrivel, docteur-ès droits, institué juge en la cour de mairie (15 juin). — Fol. 157. Requête présentée par Jean Nicolas qui avait été jugé inhabile à faire partie des vingt-huit, en raison de l'édit de 1594 touchant les originels des lieux mainmortables. — Sur lettres closes de l'Empereur Rodolphe en sa faveur, on décide de lever l'interdiction portée contre lui (18 juin). — Fol. 153 v°. Lettres de l'empereur Rodolphe datées de Prague le 31 mai, et des archiducs, datées de Bruxelles le 12 mai, au sujet des élections. — Fol. 160. Procuration générale des citoyens. — Fol. 161. Election des vingt-huit : Sainct-Quintin : Francoys de La Tour, Me Jean Saulget, Jacques Fluschart, Mre Bonad. Linglois. — Sainct-Pierre : Thomas de Jouffroy, Estienne Grillet, Symon Marquis, Mre Jean Bonnet le viel. — Champmars : Me Antoine Mareschal, Mre Ayme Morel, Estienne Macheperrin, Antoine Barbet. — Le Bourg : Thiebauld Clerc, Loys Gonnoz, Antoine Nayme, Charles Robin. — Battan : Guillaume Roillot, Daniel Chevannay, Jehan Fusier, Regnault Finet. — Charmon : Pierre Tornier, Mre Loys Coulon, Estienne Bourgeois, Mre Jean Nicolas. — Arenne : Nicolas Belin, Philippe Noizot, Pierre Desprez, François Vaulderet. ». — Fol. 161 v°. Election de Jean Saulget comme président des vingt-huit. — Remontrances des commissaires impériaux, l'évêque de Lausanne et l'official Boitouset, portant que parmi les vingt-huit élus se trouvaient plusieurs citoyens suspects d'hérésie. — Fol. 162. Election des gouverneurs : « Sainct-Quintin : Humbert Lulier, sr de Preigney, Francoys Saulget, sr de Gennes. — Sainct-Pierre : Me Nicolas Marquis, Me Hugues Henry. — Champmars : Pierre Mareschal, Jehan d'Emkerck dit d'Anvers, sr de Vellemoz. — Le Bourg : Me Claude Antoine Buson, Claude Chassignet. — Battan : Estienne de Jouffroy, sr de Gonssans, Estienne Varin. — Charmon : Jacques Jaquelin, Me Thomas Pétremand. — Arenne : Jehan Pillot, sr de Chastelerd, Frederic de Chavirey de Recoloignes. » (24 juin). — Fol. 162. Mécontentement des commissaires impériaux de ce que l'on ait procédé à l'élection du président et des gouverneurs avant de leur donner réponse. — Suspension d'Antoine Barbet, élu dans la bannière de Chamars, comme suspect d'hérésie. — Réponse aux commissaires portant que les élections ont été faites conformément aux édits (25 juin). — Fol. 164. Tumulte dans la cité à raison d'un duel entre le baron de Pesmes et le sr d'Achey. Ordre donné au marquis de Varambon, au comte de Montrevers, au baron de Pesmes et au sr de Vezet de tenir arrêt en leur logis. Requête à l'archevêque et au comte de Champlite pour qu'ils s'entremettent afin d'apaiser le différend (28 juin). — Fol. 164. Vaines recherches du syndic pour retrouver les gentilshommes à qui il devait signifier ordre de tenir arrêt en leur logis (29 juin). — Fol. 166 v°. Don gratuit de 2000 écus accordé à l'Empereur pour la contribution contre le Turc (8 juillet). — Fol. 168. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et d'un grand nombre de notables, pour la ratification de l'accord conclu par les députés de la cité en Flandre avec les archiducs au sujet du traité d'association. Les protestations de divers citoyens troublent l'assemblée et empêchent la ratification d'être prononcée (8 juillet). — Fol. 169. Informations ordonnées contre les citoyens qui ont jeté le trouble dans l'assemblée de la veille. — Décision d'attendre la réponse de l'Empereur avant de procéder à la ratification (9 juillet). — Fol. 171. Mécontentement des archiducs de ce que leur juge est empêché d'assister aux procédures et jugements contre les citoyens accusés d'hérésie (22 juillet). — Fol. 172. Condamnation de Jean Beleney, boucher, à faire amende honorable et à se confesser au père reclus pour contravention à l'édit concernant la religion (23 juillet). — Fol. 172 v°. Papegay des arquebusiers abattu par Pierre de la Roche, pâtissier (36 (sic) juillet). — Fol. 176. Suspension par la Cour de Dole des sentences portées précédemment contre le syndic et les forestiers de la cité. — Fol. 177. Choix d'Antoine Buson pour remplacer Jacques de Saint-Mauris, sr de Bellefontaine, décédé, comme commis dans l'affaire des limites (17 août). — Fol. 177. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et d'un grand nombre de citoyens. Ratification à l'unanimité de l'accord conclu avec les archiducs concernant le traité d'association (19 août). — Fol. 178 v°. Choix d'Antoine Buson, Etienne de Jouffroy et Hugues Henry pour agir au nom de l'Empereur afin d'apaiser les difficultés touchant l'association (20 août). — Fol. 179 v°. Réception comme citoyen de Jean Rondot de Gray, peintre (26 août). — Fol. 181 v°. Publication du jubilé concédé par le pape Paul V (6 septembre). — Fol. 182. Plaintes de l'archevêque sur ce que, aux processions du jubilé, on a écarté ses sergents qui avec leurs baguettes élevées s'étaient placés devant les ser-

gents des gouverneurs : il déclare ne vouloir abandonner aucun de ses droits, et désire avoir réparation aux prochaines processions, sinon il fera cesser celles-ci. — Fol. 182 v°. Réponse des gouverneurs : plutôt que d'accepter une nouveauté, ils se passeront des processions quoique à regret (9 septembre). — Fol. 183. Poursuites contre les sergents de l'archevêque qui, dans une seconde procession se sont placés à nouveau devant les sergents des gouverneurs. — Protestation des gouverneurs contre cet attentat (10 septembre). — Fol. 185. Commis pour demander des explications au Chapitre sur un fait qui s'est passé le jour de la première procession du jubilé. Ce jour là, on s'aperçut qu'il y avait en l'église Saint-Etienne, lieu de l'une des stations, au-dessous des images des comtes de Bourgogne, du côté du clocher, de belles tapisseries sur lesquelles avaient été apposées les armoiries de l'Empereur, et un peu plus bas celles des archiducs et celles de la cité. Or peu après les armoiries de la cité ont été arrachées, avant la fin du jubilé, ce qui serait une marque de mépris pour les « grandeurs et autoritez » de la cité (15 septembre) — Fol. 185 v°. Réponse du chapitre : ses armoiries avaient été placées par un particulier, de son autorité privée, et il les avait enlevées de même, voyant qu'il n'en avait pas été placé également dans l'église Saint-Jean l'Evangéliste, le tout à l'insu du chapitre (17 septembre) — Fol. 186 v°. Propos hérétiques tenus pendant le jubilé par Henry Amyot déjà prisonnier pour faits d'hérésie (20 septembre), — Fol. 187. Condamnation d'Henry Amyot à avoir la tête tranchée sur un échafaud devant l'hôtel de ville ; sa tête sera mise au bout d'une lance au-dessus de la porte de Battant, son corps pendu au gibet, ses biens confisqués (22 septembre), — Fol. 187 v°. Fixation du ban des vendanges aux 3 octobre et jours suivants. — Fol. 188. Mise en liberté de plusieurs accusés pour faits d'hérésie (23-30 septembre). — Fol. 191. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 13 gros l'émine (8 octobre). — Fol. 192. Rapport fait par Jean-Baptiste de Valimbert sur ses négociations à Prague en Cour d'empire pour les affaires de la cité (19 octobre). — Fol. 193. Nouvelles doléances adressées par la cité à l'archevêque sur l'affaire des sergents, et au chapitre au sujet des armoiries arrachées en l'église Saint-Etienne (22 octobre). — Fol. 195. Traité de la maîtrise des monnaies conclu avec Jean-Baptiste Paris, marchand adjudicataire (31 octobre). — Fol. 197 v°. Remerciements adressés par Béreur, nommé conseiller au Parlement de Dole, pour les égards qu'il a reçus dans la cité durant son état de juge (10 novembre). — Fol. 198. Taxe des vins, les hauts coteaux à 10 florins, les moyens et les bas à 15 florins le muid (11 novembre). — Fol. 199. Nouvelle déclaration du chapitre portant qu'il n'est pour rien dans la pose et l'enlèvement des armoiries, placées par le chanoine Philippe de son autorité privée (16 novembre). — Fol. 200. Décision par laquelle nul ne pourra plaider comme avocat au barreau de la cité, s'il n'a présenté des lettres de doctorat et prêté le serment requis (21 novembre). — Fol. 201. Avertissement donné par M. de Mandre de l'entrée de 1500 chevaux ennemis du côté de Jonvelle, pour surprendre quelque place de ce pays. — Mesures de garde (24 novembre). — Fol. 201 v°. Réception de Claude Pignet, de Serre comme citoyen vu « son affranchissement par desadveul » (26 novembre). — Fol. 203 v°. Revue d'armes dans chaque bannière de la cité (7 décembre). — Fol. 205 v°. Lettres closes de l'Empereur demandant paiement de 5000 écus pour la moitié de ce qu'il prétend être dû par la cité pour la contribution contre les Turcs. — Réponse de la cité : elle est exempte de contributions, elle est pauvre et doit supporter de grands faits pour sa garde. Elle ne peut donner au delà des 2000 écus qu'elle a accordés dernièrement et encore ne peut-elle pas les payer de suite (20 décembre). — Fol. 208. Amodiations de la cité (1er janvier 1606). — Fol. 209 v°. Banvin de l'archevêque : il ne veut user de son droit (5 janvier). — Fol. 211 v°. Levée de la suspense prononcée contre Antoine Barbet, élu co-quatre dans la bannière de Chamars (13 janvier). — Fol. 215. Décision d'en appeler à la Chambre de Spire au sujet de l'affaire des sergents de l'archevêque (4 février). — Fol. 218 v°. Décision de tenir des conférences avec le chapitre pour résoudre les difficultés pendantes (24 février). — Fol. 219. Réception comme juge de la cité de Loys Chaillot, docteur ès. droits (27 février). — Fol. 221. Etablissement d'une « pouldrerie et bapterie de pouldre » derrière les moulins de Chamars ; elle est amodiée pour 29 ans (6 mars). — Fol. 224. Suppression de la procession du dimanche de Quasimodo, tant à cause des menaces de guerre que « d'autres bonnes considérations » (31 mars). — Fol. 225. Décès de Humbert Lulier, sr de Preigney, co-gouverneur en la bannière Saint Quentin « lequel en son vivant par plusieurs années excedens quarante a esté esleu au magistrat. » Les honneurs accoutumés lui seront rendus à ses obsèques (1er avril). — Fol. 228. Lettres du comte de Champlite et de M. de Rohan demandant le passage pour cinq enseignes de Suisses retournant de France en leur pays (23 avril). — Fol. 228. Refus du passage, afin de ne pas créer de précédents et de ne pas exciter de jalouses (24 avril). — Fol. 232. Messe célébrée au collège des Jésuites en commémoration de la fondation de celui-ci : les gouverneurs y assistent (26 mai). — Fol. 233. Nomination de Claude Etienne Beaul comme receveur des greniers à blé, en remplacement de son père décédé (1er juin). — Fol. 233 v°. Réception comme citoyen de Jean Garinet, de Montfaucon, docteur en médecine (7 juin). — Fol. 237 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 15 gros l'émine. — Arrivée d'un conseiller « d'Anguescey appelé Streect », envoyé comme commissaire impérial au lieu du baron de Bollwiller, avec l'évêque de Lausanne (22 juin). — Fol. 238. Lettres de l'empereur Rodolphe II et des archiducs concernant les élections. — Fol. 239. Procuration générale des citoyens. — Fol. 240. Election des vingt huit : « Saint-Quentin : François de La Tour, Me Claude Tornand, Mre Ronad, Linglois, Thomas de Valimbert. — Saint-Pierre : Estienne Grillet, Symon Marquis, Mre Jean Bonnet le viel, mre Pierre Jay. — Champmars : Mre Antoine Mareschal, Mre Ayme Morel, Estienne Macheperrin, Antoine Barbet. — Le Bourg : Mre Jean Bap. de Valimbert, Thiebauld Clerc, Antoine Nayme, Charles Robin. — Battan : Guillaume Roillot, Mre Claude

Philippe, Jean Fusier, Regnauld Finet. — Charmon : Mre Jean Nardin, Jean Maublan, Pierre Tornier, Estienne Bourgeois. Arenne : Nicolas Belin, Philippe Noizot, François Vaulderet, Pierre Millottet. » — Fol. 240 v°. Election d'Aymé Morel comme président des vingt-huit. — Election des gouverneurs : Sainct-Quintin : « François Saulget, sr de Gennes, Me Frederic de Valimbert. — Sainct-Pierre : Estienne de Jouffroy, sr de Gonssans, Me Hugues Henry, docteur ès-droitz. Champmars : Me Nicolas Marquis, Jean d'Emkerck dit d'Anvers, sr de Vellemoz. — Le Bourg : Me Claude Ant. Buson, Claude Chassignet. — Battan : Me Estienne Montrivel, Estienne Varin. — Charmon : Mre Jacques Jacquelin, Me Jean Nardin. — Arenne : Jehan Pillot, sr de Chastelerd, Frederic de Chavirey, sr de Recolloignes » (24 juin). — Fol. 241. Billets anonymes accusant de brigues Pierre Millottet et Pierre Jay, élus parmi les vingt-huit (26 juin). — Fol. 241 v°. Décision de ne pas tenir compte de billets anonymes. — Fol. 242. Article portant qu'à l'avenir un oncle et un neveu du même nom ne pourront siéger parmi les vingt-huit (28 juin). — Fol. 242. Commissaires nommés pour arriver à un apaisement du conflit avec l'archevêque touchant les sergents (30 juin). — Fol. 245 v°. Sur requête présentée par Etennette Habitey, veuve de Pierre Bichet, docteur ès-droits, co-gouverneur, décision portant qu'en souvenir des services rendus par celui-ci, mort à Prague en 1604 au cours d'un voyage fait pour la cité, on fera présent à Pierre Bichet, son fils, d'un plat et d'une aiguière d'argent d'une valeur de 450 francs, avec les armoiries de la cité et une inscription « contenant la cause du présent ». De plus le fils sera exempt, sa vie durant, des subsides ordinaires de la cité, sauf en cas d'éminent péril. — Renvoi de la poursuite dirigée contre Etienne Bon, dit Falot, accusé d'hérésie ; condamnation de sa femme, pour faux témoignages portés contre lui, à être fustigée de verges jusqu'à effusion de sang, conduite par les rues avec un écritau, puis bannie à perpétuité (11 juillet). — Fol. 247. Processions générales ordonnées pour apaiser « l'ire de Dieu, considérée l'indisposition du temps en ceste saison continuant à pluies et froidures, causans les empeschemens à relever les foins et moissons en apparence de grande cherté » ; elles seront présidées par l'évêque de Lausanne et on y portera le Saint Suaire (18 juillet). — Fol. 248. Plaintes contre la mauvaise administration de l'hôpital du Saint-Esprit par le sr Treffard, maître et recteur ; il est décidé qu'il sera visité chaque semaine par les gouverneurs de chaque bannière, à tour de rôle (24 juillet). — Fol. 249 v°. Papegay des archers abattu par Loys Thiebauld, pâtissier (31 juillet). — Fol. 251 v°. Décharge accordée à François Vauderet de la « notte » d'avoir consenti à ce que son fils Jean François habitât les pays protestants (12 août). — Fol. 253. Décès survenu la veille à Bellevaux de frère Pierre d'Arbamé, abbé de Bellevaux. Sceaux de la cité apposés sur les immeubles et meubles de l'abbaye de Besançon (26 août). — Fol. 253 v°. Publication du jubilé universel accordé à la chrétienté par le pape Paul V (28 août). — Plaintes de ce qu'au portail de l'église des Carmes, l'une des stations du jubilé, on ait placé en pendant les armes de la cité et du chapitre, celles du chapitre à droite, celles de la cité à gauche. Le chapitre n'ayant pas de juridiction en cet endroit, ordre de replacer à droite les armoiries de la cité (30 août). — Fol. 256. Décès de M. de Gennes, co-gouverneur en la bannière Saint-Quentin (16 septembre). — Fol. 256 v°. Requête de Jean Galiot demandant à être autorisé à établir une voûte sur la petite place qui se trouve derrière sa maison de la rue d'Arènes et qui aboutit à la rivière; il s'engage en ce cas à faire pavé cette place. — Autorisation accordée (19 septembre). — Fol. 257. Fixation du prix du blé des greniers à 18 gros l'émine (22 septembre). — Fol. 259. Fixation du ban des vendanges aux 16 octobre et jours suivants. — Fol. 259. Permission donnée à Jean Garinet, docteur en médecine, d'exercer sa profession dans la cité (7 octobre). — Fol. 259 v°. Ordre donné aux docteurs ès-droits qui voudront exercer comme avocats dans la cité de présenter leurs lettres de doctorat et de prêter serment (9 octobre). — Fixation du prix du blé des greniers à 20 gros l'émine (10 octobre). — Fol. 260 v°. Décès de Simon d'Auxon, syndic de la cité (20 octobre). — Fol. 262. — Plaintes du chapitre au sujet d'insultes adressées à des chanoines ; des informations sont ordonnées. — Avertissement d'une surprise qui se prépare contre Gray ou quelque autre place du pays, et dont les auteurs seraient des gens du comte Maurice sous la conduite du sr de Nevers. Autorisation donnée à M. de Mandre d'emmener à Gray 50 soldats de la ville (31 octobre). — Fol. 263 v°. Décès de François Perrenot de Granvelle, comte de Cantecroix, survenu à Prague. Mise sous la protection de l'Empereur et de la cité de ses biens meubles et immeubles sis dans la ville (9 novembre). — Fol. 264. Taxe des vins, les hauts coteaux à 27 florins, les moyens et les bas à 26 florins le muid. — Election de Jean Baptiste de Valimbert, notaire impérial, comme syndic de la cité, en remplacement de feu Simon d'Auxon (11 novembre). — Fol. 264 v°. Ordre de dresser l'inventaire des biens du comte de Cantecroix dans la cité (13 novembre). — Fol. 266 v°. Réception comme citoyen de Pierre Duchet « de sus le Four ou Vaul de Mortau » (28 novembre). — Fol. 267. Reconnaissance de Pierre Jay comme « légitime citoyen »; il pourra remplir l'état de vingt-huit et jouir des honneurs et priviléges attachés à ce titre (29 novembre). — Fol. 268 v°. Séparation des fonctions d'acheteurs et de visiteurs des greniers de la cité (11 décembre). — Fol. 269 v°. Condamnation au bannissement perpétuel d'Henriette Dordor, « maquerelle et devineresse » (16 décembre). — Fol. 270. Autorisation donnée à Claude Belin, docteur en médecine, d'exercer sa profession dans la cité (19 décembre).